



Processus d'inscription à l'ENP

Clerc aux procédures

Processus A

CDi ou CDD

1 Le stagiaire se pré-inscrit en ligne sur le site de l'ENP : www.enpepp.org

2 Le stagiaire ou l'Étude adresse à l'ENP le dossier d'inscription composé de :

- Un bulletin d'inscription pré-rempli joint au mail de pré-inscription.
- 1 photo d'identité récente (**Nom et prénom écrits au dos**).
- Une photocopie de la carte d'identité.
- Une photocopie du diplôme permettant l'accès à la formation.
- Un certificat de travail.
- La convention de formation professionnelle.
- Le règlement intérieur de l'ENP à retourner **dûment daté et signé**.
- Le message de confirmation de la demande de financement auprès d'Actalians.**

Pour les DOM-TOM

- OBLIGATOIRE** : L'accord de prise en charge par les AGEFOS.

3 L'employeur fait la demande de prise en charge **directement** sur le site d'Actalians (voir procédure jointes).

4 L'Étude retourne ces documents **complétés et signés** à l'ENP.

6 Actalians informe l'Étude et l'ENP de son accord de prise en charge de la formation.

IMPORTANT



Processus d'inscription à l'ENP Clerc aux procédures

Processus B

Le contrat de professionnalisation



1 Le stagiaire se pré-inscrit en ligne sur le site de l'ENP : www.enpepp.org

2 Pour obtenir le contrat de professionnalisation, se connecter sur le site d'Actalians : www.actalians.fr

En page d'accueil, cliquer sur :

➔ "Boîte à outils", puis "Nos documents utiles".

Dans la rubrique "Contrat de professionnalisation", cliquer sur :

"Formulaire Cerfa contrat de professionnalisation".

La date d'embauche doit intervenir après le 1er septembre 2018.

3 L'Étude adresse à l'ENP :

➔ Le contrat de professionnalisation (imprimé Cerfa) **en 5 exemplaires.**

➔ **La convention de formation professionnelle** signée par les soins de l'**huissier de justice employeur.** (L'ENP l'adresse par mail lors de l'inscription en ligne).

Joindre au dossier les documents suivants :

- Le CV du stagiaire en formation.
- Le bulletin d'inscription pré-rempli joint au mail de pré-inscription.
- 1 photo d'identité récente (**Nom et prénom écrits au dos**).
- Une photocopie de la carte d'identité.
- Une photocopie du diplôme permettant l'accès à la formation.
- Un certificat de travail.
- Le règlement intérieur de l'ENP à retourner **dûment daté et signé.**

Pour les DOM-TOM

- OBLIGATOIRE :** L'accord de prise en charge par les AGEFOS.

4 L'ENP adresse à Actalians :

- ➔ Les **5 exemplaires** du contrat de professionnalisation.
- ➔ Le CV du stagiaire en formation.
- ➔ Un exemplaire de la convention de formation.

5 Actalians informe l'Étude de la validité du contrat de professionnalisation et de son accord de prise en charge de la formation.

6 En fin de formation :

- ➔ Vous devez **télécharger** et **compléter** le bilan de fin de stage sur le site : www.actalians.fr puis l'adresser à Actalians.

IMPORTANT



Processus d'inscription à l'ENP Clerc aux procédures

Processus C

Hors profession
d'huissier de justice

1 L'élève se pré-inscrit en ligne **sur le site de l'ENP** : www.enpepp.org

2 L'élève adresse à l'ENP le dossier d'inscription composé de :

- Un bulletin d'inscription pré-rempli joint au mail de pré-inscription.
- 1 photo d'identité récente (**Nom et prénom écrits au dos**).
- Une photocopie de la carte d'identité.
- Un exemplaire signé** de la convention ou du contrat de formation professionnelle (joint au mail de pré-inscription).
- Le règlement intérieur de l'ENP à retourner **dûment daté et signé**.
- Une photocopie du diplôme (Baccalauréat permettant l'accès à la formation Clerc aux procédures).

Un chèque de 10% du montant du coût de la formation, soit **476 euros** (**4 760 euros** pour la formation complète) à l'ordre de l'**enpepp**.

IMPORTANT